

9bis rue Paul Plonquet
60150 GIRAUMONT



☎ 03.44.83.23.23

✉ giraumont-mairie2@orange.fr

Arrêté 2023/046

Arrêté portant sur l'interdiction de circulation et de stationnement rue des Vaux dès 6h00 jusque 19h00

Le Maire Adjoint de GIRAUMONT,

Vu le code de la route,

Vu le code pénal,

Vu les articles L 2211, L 2212 et L 2213 et suivant du code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi N°82-2013 du 02 mars 1982 modifiée et complétée par la loi N°82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967, modifié, relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, et l'instruction municipale, livre 1, 8ème partie – signalisation temporaire pris en vertu de son article 1 et approuvé par arrêté interministériel du 15 juillet 1974,

Considérant que les travaux de purge de la chaussée réalisés par EIFFAGE ROUTE NORD-EST 69134 DARDILLY dans les Rue des Vaux sur la commune de GIRAUMONT le mardi 28 novembre 2023 pour une durée d'une journée ne peuvent se faire sans restriction de la circulation ;

Considérant que cette section est classée en agglomération ;

ARRETE 2023 / 046

Article 1^{er} : Des restrictions seront apportées à la circulation dans les Rue des Vaux sur la Commune de GIRAUMONT pendant les travaux de purge de la chaussée réalisés par EIFFAGE ROUTE NORD-EST 69134 DARDILLY.

Article 2 : Ces restrictions seront :

- L'interdiction de stationner,
- Une circulation interdite de 6h00 à 19h00,

Article 3 : La signalisation réglementaire sera mise en place, maintenue et entretenue par les entreprises titulaires des travaux.

Article 4 : Le présent arrêté est applicable dès le 27 novembre 2023

Article 5 : Les infractions aux instructions du présent arrêté seront poursuivies et réprimées conformément au règlement en vigueur.

Article 4 : Le commandant de la brigade de gendarmerie de RESSONS-SUR-MATZ, Monsieur le Maire Adjoint de GIRAUMONT et les entreprises titulaires des travaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à GIRAUMONT, le 27 novembre 2023

Le Maire Adjoint,
Jack MATHIEU

